



## Société des Régates à Voile d'Annecy

**SOLITAIRE D'AUTOMNE** - Grade 5C -

**Dimanche 6 Octobre 2019**

### Annexes aux instructions de course

#### 1. REGLES

1.4 Heure légale du coucher du soleil : **19 heures 06 min** - Heure légale du lever du soleil : **07 heures 40 min**

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information sous le balcon du club.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons au niveau du balcon du club.

4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : **30 Minutes**

4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés quand le pavillon Y est envoyé, conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme de l'Avis de Course.

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **trois minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Définition : R1 R2 L Quillards  
A B C

pavillon SURPRISE  
pavillon MICRO

#### 8. LES PARCOURS

8.1 - parcours côtier

#### 9. MARQUES

9.1 **Marques de parcours :**

**Bouées jaunes fixes du lac** (0 - 3 - 8 - 5) et **bouées tétraédriques jaune gonflables** pour la 2, 4 et la 9 (la 2 vers l'Impérial, la 4 devant Sévrier et la 9 vers le centre du lac entre Menthon et Sevrier).

**Le parcours sera affiché au bateau Comité.**

**Marques de départ :** Marque jaune tétraédrique ou bouée fixe du lac

**Marques d'arrivée :** Marque jaune tétraédrique ou bouée fixe du lac

#### 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Définition : **Merci de respecter les autres usagers du Lac, de vous éloigner du pavillon alpha et de ne pas pénétrer dans la zone plongeur réservée de la Puya.**

#### 11. LE DEPART

11.1 Alignement de la ligne de départ :

Entre le mat du bateau Comité arborant le pavillon orange et la marque de départ jaune

11.2 Bateaux en attente : **Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.**

11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : **4 minutes**

#### 13. L'ARRIVEE

Alignement de la ligne d'arrivée :

Entre le bateau Comité arborant un pavillon orange et la dernière marque de parcours

**Réduction de parcours possible à n'importe quelle marque.**

#### 14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Classes concernées : A - B - C - R1 - R2 - L - QUILLARD DE SPORT : **la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.**

#### 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Temps limite pour finir après le premier : après l'arrivée du premier de chaque série :

Côtier : 45 minutes

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

#### 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Emplacement du secrétariat du jury : salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage de la SRVA



16.2 Pour chaque classe, **le temps limite de réclamation est de 40 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour selon lequel est le plus tardif.

16.3 Une demande de réouverture d'instruction doit être déposée au plus tard 30 minutes après que la partie requérante ait été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.

#### 17. CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

17.3 Le calcul du temps compensé pour les classes A - B - C - R1 - R2 - L - QUILLARD DE SPORT sera : **temps sur distance** avec application du coefficient CVL

#### 18. REGLES DE SECURITE

18.1 **Le port du gilet de sauvetage est obligatoire en permanence sur l'eau.**

18.3 Canal VHF : 72

#### 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

#### 27. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### LAC D'ANNECY (Bouées des parcours côtiers)



#### Coordonnées des bouées de parcours côtiers:

N° 0 – 45°53'32" N 6°09'24" E (bouée cylindrique jaune)

N° 3 – 45°53'49" N 6°08'23" E (bouée cylindrique jaune)

N° 5 – 45°50'50" N 6°10'17" E (bouée cylindrique jaune)

N° 8 – 45°53'01" N 6°10'10" E (bouée cylindrique jaune)

N° 6 – approximativement 45°47'44" N 6°12'03" E (bouée gonflable tétraédrique jaune)

N° 9 – approximativement 45°51'36" N 6°10'10" E (bouée gonflable tétraédrique jaune)

ROSELET – 45°50'02" N 6°12'22" E